

Marseille, le 15 janvier 2019



Déclaration liminaire
au
Comité Technique du SGAMI SUD

Madame la Présidente,

La CGT présente à l'ensemble des personnels, ainsi qu'à leurs proches, du SGAMI SUD ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. La CGT formule un vœu de santé, car sans la santé il n'y a rien de positif dans la vie, sans la santé il n'y a ni vérité, ni dignité, ni espoir. Et la CGT attend avec impatience la réunion du CHSCT du SGAMI SUD afin de participer activement à la réalisation de ce vœu.

En premier lieu, La CGT souhaite ne pas remercier M. Christophe MIRMAND, secrétaire général du ministère de l'intérieur, d'avoir doté les personnels d'un petit coup de pouce de 0 euro pour l'année 2018 au CIA. Ce n'était jamais arrivé historiquement que ce soit pour la réserve d'objectif ou le CIA qui l'a remplacé depuis trois ans. Cela veut dire que plus le personnel fait d'efforts dans le contexte d'austérité, moins il est récompensé. Et comme les règles de management n'impose pas d'attribuer un montant plancher aux agents quelque soit les critères, 22 agents ont eu une prime de Noël de 0 euros, d'autres ont eu une prime modérée par leur temps partiel ou leur absence pour maladie, ce qui n'est pas de nature à limiter le risque psycho social. Ces sanctions disciplinaires déguisées ont des effets pervers, et le premier étant de servir la soupe notamment aux 9 qui ont eu des montants plafonds supérieur à 1 000 euros ! La CGT le souligne, le premier risque suicide chez nos collègues est la perte de dignité du fait de ne pouvoir subvenir aux besoins du foyer familial, trahissant toutes les formes d'espoir et ça c'est la vérité. Que voulez vous qu'une mère ou un père de famille puisse dignement faire passer les fêtes de Noël à ses enfants si elle ou il n'ont rien comme complément de salaire de fin d'année. Mais vous avez sans doute une réponse défaite de toute émotion à formuler à ces agents. La CGT espère avoir tort et que le nombre de suicide parmi nos collègues sera inférieur à celui de l'année 2018.

La CGT souhaite revenir sur un événement récent. Ainsi, après avoir créé un syndicat CGT pour le SGAMI SUD, il semble naturel de se présenter au chef de service afin de débattre des raisons qui ont motivées la création de ce syndicat, ainsi que l'ensemble des interrogations, revendications et propositions récoltées par ce syndicat. Conformément à leurs habitudes, les responsables de l'administration ont constamment leur porte ouverte pour échanger, donc il est naturel de venir rencontrer ces derniers sur leur invitation permanente comme l'entend la proposition de porte ouverte. Ce dialogue permet souvent de dissiper des situations sans qu'il n'y ait de raisons de crispations que ce soit dans le monde syndical ou pour l'administration. C'est la réalisation d'un rapport bienveillant en clair.

Mais il s'avère que l'invitation des responsables administratifs se retrouve étrangement bloquée par une demande de venir participer de la rencontre sur la base d'un art 16 relatif à l'exercice du droit syndical. Ce qui nous interroge à la CGT, puisque ce temps syndical est une dotation de l'organisation et non une dotation pour aller rencontrer l'administration. Sur la base de cet échange nous posons la question de connaître sur quel type de droit n'importe quel salarié désirent rencontrer un responsable administratif doit il se baser ? Comme quoi, le fait de rechercher des excuses pour refuser une audience peut avoir ses paradoxes.

Mais il semblerait que les portes de l'administration s'ouvrent plus aisément pour certaines organisations syndicales plutôt que pour d'autres. Ainsi, il ne gêne en rien qu'une organisation syndicale majoritaire insulte ouvertement dans les couloirs les uns et les autres, mais qu'ils aient droit à un respect de l'administration que la CGT n'a pas. Mais vous me direz, il s'agit sans doute ici de rapport de force. Donc, si la porte de Mme la Secrétaire général est réellement ouverte, la CGT en attend la preuve. Si ce n'est le cas, nous aurons alors une correspondance épistolaire puisque les sites de Nice et Colomiers ne permettent pas d'entrer dans le bureau des responsables zonaux aussi aisément que si nous étions situé à Marseille.

S'agissant également de la composition d'une délégation syndicale, le droit est constant en la matière et l'administration n'a pas à formuler de commentaires sur la composition de cette délégation. Il ne s'agit pas de créer de pression ou quoique ce soit d'autres, mais de permettre à l'administration de rencontrer les acteurs les plus importants et les plus pertinents sur les sujets donnés. Ainsi, pour la CGT, il est plus pertinent qu'un technicien informatique soit présent si le sujet qui est porté est un sujet relatif à cette compétence technique spécifique.

Quand à la composition de l'ordre du jour, bien maigre pour la réunion de ce jour, si la CGT propose des points à fixer à l'ordre du jour, elle ne l'impose pas ; en toute connaissance de la réglementation. En effet, s'il s'agit de réunir la moitié des représentants du personnel pour fixer l'ordre du jour, cela n'est pas de nature à établir un dialogue social serein et respectueux, puis qu'ici il s'agira de forcer la main à l'administration. La CGT a donc proposé plusieurs points à l'ordre du jour que l'administration n'a pas souhaité retenir.

Comme la déclaration liminaire est jointe au procès-verbal de la réunion, la CGT rappelle ici qu'elle avait proposé :

- Un bilan suite à la mise en place du règlement intérieur ;
- Un bilan suite à la mise en place du télétravail ;
- Un bilan chiffré du coût des missions entre 2017 et 2018 pour connaître l'évolution du remboursement à 7,62 € ou 15,25 € sur le budget de l'État ;
- Les dispositions relatives aux délais de remboursement des frais de mission engagés par les agents ;
- Un bilan sur les formations suivies par les agents ;
- Et la présentation du bilan social au titre de l'année 2018.

L'ensemble de ces questions viennent des rencontres que nous avons avec les agents et qui permettent de formaliser concrètement des réponses par l'administration. En effet, nous n'avons pas la chance d'être policier et d'obtenir une augmentation générale de nos revenus, quand nous savons que tant de personnes dans l'administration ou le privé sont dans des situations économiques et sociales difficiles, à tel point que certains ne vivent plus avec des repas chaud et n'ont d'autres domiciles que leur voiture alors qu'ils ont un travail.

La CGT attendra la fin de la réunion au moment des questions diverses pour intervenir sur chacun de ces points et entendra les réponses de l'administration. Une réponse sur les délais relatifs à la mise en œuvre de ces points suffira dans le cadre de ce comité technique d'installation qui fait venir des représentants des quatre coins de la zone sud pour simplement se présenter et pose d'ores et déjà la question de la gestion des deniers publics dans le contexte actuel ou il est plus aisé d'indemniser les policiers que les agents des services supports qui sont constamment présent pour créer des conditions de travail les plus agréables pour les services de police ou de préfecture.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, la CGT a des doutes sur la loyauté de l'administration à son égard. Ainsi la tenue d'un comité technique d'installation sans réels points à l'ordre du jour ne semble pas pertinente quand on entend sans cesse les membres du gouvernement rappeler le contexte d'austérité ; quand bien même ces derniers disposent de quoi augmenter leurs

conseillers ministériels avec une augmentation de 20,5 % selon René Dosière, mais « seulement » de 10 à 15 % selon Benjamin Griveaux ou Marlène Schiappa. On aimerait, collectivement, bénéficier d'une telle augmentation.

Revenons à ce comité « d'installation », comprenez que la CGT se demande s'il ne s'agit pas simplement de gagner un comité conforme à l'article 44 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ou il est obligatoire de réunir ce comité au moins deux fois par an. Avouons que réunir un comité technique d'installation est bien pratique pour répondre aux statistiques imposées par la réglementation.

Pour la CGT ce n'est pas la quantité qui forme la qualité. Mais convenons que la qualité ici n'y est pas. D'ailleurs, pour conclure, aurons nous un pot collectif à l'issue de ce comité, histoire de ne pas avoir fait le voyage pour rien ?

La CGT vous remercie, Madame la présidente, d'avoir écouté cette déclaration liminaire.

Les représentants CGT
au Comité Technique du SGAMI SUD